

any single interest of New Brunswick, and every promise that had been made before Confederation was violated.

Hon. Sir John A. Macdonald—What promises?

Hon. Mr. Anglin said the promises that their interests would be protected; and, in short, that they were to be better off and a more prosperous people than they were before Confederation. But the papers of the Lower Provinces, though some of them were subsidized by the Government, have been compelled within the last two or three weeks to denounce their fiscal policy. He was sorry to take that sectional line of argument, but was compelled to do so. He most emphatically protested against New Brunswick being taxed for the benefit of Nova Scotia, and to favour her coal interests. Why should a tax be put on flour, that a few millers should have a monopoly of the markets of the Maritime Provinces. Before Confederation there were no excise duties in New Brunswick. Manufacturers made beer and porter as they pleased, and sold it as they pleased; but now there were excise duties and it was even proposed to put duties on hops. He had no objection to put taxes on spirituous liquors, but when it came to the food of the people it was another matter. The members for Ontario had admitted that that Province could not raise corn as good as was raised in the Western States, yet it was proposed to compel New Brunswick to pay a tax on this corn, the food of the poorest portion of her people. He told the Government, New Brunswick would not be content nor quiet under burdens of that kind, (hear, hear) and if the Ministry persisted in their present policy they would have another Province to conciliate besides Nova Scotia. The present policy was one of burdens. New Brunswick was compelled to bear it all; to bear the coal burden for the benefit of Nova Scotia, and the flour burden for the benefit of the farmers and millers of Ontario. The representatives of New Brunswick had not taken part in parish politics that Session, but had treated everything in a broad national spirit. The local elections for New Brunswick would take place in a short time, and he was much mistaken in the people if they would not return members opposed to the present financial condition of the Dominion and perhaps hostile to Confederation, (hear, hear).

[Hon. Mr. Anglin—L'hon. M. Anglin.]

sent de tergiverser. Le Nouveau-Brunswick a vu ses droits méconnus et ses intérêts foulés aux pieds; aucun effort n'a été tenté pour protéger un seul de ses intérêts, et chacune des promesses qui lui ont été faites avant la Confédération, a été violée.

L'honorable sir John A. Macdonald—Quelles promesses?

L'honorable M. Anglin fait allusion aux promesses assurant que les intérêts des citoyens seraient mieux protégés, et, qu'en un mot, ces derniers seraient avantagés et plus prospères après leur entrée dans la Confédération. Mais les journaux des provinces du Bas-Canada, bien que quelques-uns soient subventionnés par le Gouvernement, ont été contraints durant les deux ou trois dernières semaines de dénoncer la pratique fiscale du Gouvernement. Il regrette d'avoir recours à une attitude aussi partisane, mais il y est forcé. Il proteste de la façon la plus énergique contre le fait que le Nouveau-Brunswick soit taxé au profit de la Nouvelle-Écosse et obligé de promouvoir les intérêts de cette dernière dans le charbon. Pourquoi imposer une taxe sur la farine pour permettre à quelques meuniers d'exercer un monopole sur les marchés des provinces Maritimes? Avant la Confédération, il n'existait aucun droit d'accise au Nouveau-Brunswick. Les brasseurs de bière et de porter ne subissaient aucune restriction et vendaient librement leurs produits; mais aujourd'hui, ils sont contraints de payer des droits d'accise et on se propose même d'imposer le houblon. Il se dit prêt à taxer les spiritueux, mais non les aliments. Nonobstant le fait que les députés de l'Ontario soient d'avis que cette province ne puisse produire un maïs d'aussi bonne qualité que celui des États de l'Ouest américain, il est proposé d'enjoindre au Nouveau-Brunswick de payer une taxe sur ledit maïs lequel constitue un aliment de base pour le secteur le plus défavorisé de sa population. Il tient à informer le Gouvernement que le Nouveau-Brunswick ne saurait accepter cet état de fait ni plier sous le poids des impôts (Bravo! Bravo!) et que, si le ministère maintient sa politique actuelle, il aura bientôt à se concilier les bonnes grâces d'une autre province en plus de la Nouvelle-Écosse. La présente politique en est une de vexation. Le Nouveau-Brunswick doit se résigner à la supporter dans son ensemble: payer la taxe sur le charbon au profit de la Nouvelle-Écosse et celle sur la farine, au profit des cultivateurs et des meuniers de l'Ontario. Les représentants du Nouveau-Brunswick n'ont pas fait de petite politique de clocher durant la présente session; au contraire, ils ont fait montre d'une largeur de vue à l'échelle nationale. Des élections auront lieu sous peu au